

PAR COURRIEL

Québec, le 4 juillet 2025

N/Réf. : 2025-12073

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 juin 2025, visant à obtenir « *les documents suivants* » :

1. *Version la plus récente de toute Politiques / Procédures / Directives traitant de l'arrestation (avec et/ou sans mandat) transmis aux corps policiers;*
2. *Tout Communiqués / Bulletin d'information / Documents transmis aux corps policiers au sujet de l'arrêt Carignan (Carignan c. R., 2024 QCCA 86) entre le mois de janvier 2024 et ce jour;*
3. *Version la plus récente de toute Politique / Procédures / Directives traitant de l'arrestation dans une maison d'habitation transmis aux corps policiers;*
4. *Version la plus récente de toute Politique / Procédures / Directives traitant du droit à l'avocat et l'exercice du droit à l'avocat transmis aux corps policiers;*
5. *Version la plus récente guide traitant du droit à l'avocat et l'exercice du droit à l'avocat transmis aux corps policiers;*
6. *Version la plus récente de toute Politique / Procédures / Directives traitant de l'exécution d'un mandat de perquisition;*
7. *Version la plus récente de toute Politique / Procédures / Directives traitant de la gestion des biens saisis (pièces à conviction), saisie avec ou sans mandat. transmis aux corps policiers.*
8. *Liste complète des directives / communiqué / note / diffusion envoyées aux directeurs des corps policiers pour les années 2022-2023-2024-2025 ».*

** Nous cherchons à obtenir que les titres, les objets, de ces communiqués, nous ne voulons pas le contenu.*

...2

Points 1, 3, 4 et 5 : Le Sous-ministériat de l'organisation policière et des services de sécurité (SMOPSS) a repéré les documents visés par votre demande. Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que les renseignements visés par votre demande sont disponibles et ont fait l'objet d'une diffusion en vertu du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels et dont vous pourrez prendre connaissance avec le lien suivant :

Points 1 et 3 à la page 3

Points 4 et 5 à la page 28

[Guide des pratiques policières - 2.3 Arrestation et détention](#)

Vous remarquerez que certains passages du guide ont été caviardés conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-21). En effet, la divulgation de ces passages pourrait révéler, entre autres, des techniques d'enquête ou d'intervention, ainsi que d'autres renseignements qui pourraient compromettre la sécurité du public et des policiers.

Point 2 : En application de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que le SMOPSS n'a repéré aucun document en lien avec ce point de votre demande. Cependant, les recherches ont permis au SMOPSS de constater qu'un arrêt des procédures avait été ordonné par la Cour d'appel le 24 janvier 2024. Nous vous invitons à consulter la décision avec le lien suivant :

[Décision](#)

Points 6 et 7 : Le SMOPSS a repéré les documents visés par votre demande. Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que les renseignements visés par votre demande sont disponibles et ont fait l'objet d'une diffusion en vertu du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels et dont vous pourrez prendre connaissance avec le lien suivant :

Point 6 à la page 6

Point 7 à la page 33

[Guide des pratiques policières - 2.4 Enquêtes](#)

Vous remarquerez que certains passages du guide ont été caviardés conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-21). En effet, la divulgation de ces passages pourrait révéler, entre autres, des techniques d'enquête ou d'intervention, ainsi que d'autres renseignements qui pourraient compromettre la sécurité du public et des policiers.

Point 8 : Nous vous transmettons les documents repérés par le SMOPSS qui répondent à ce point de votre demande et qui vous sont accessibles intégralement.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Marie-Josée Langlois

p. j. Articles de la *Loi sur l'accès* et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I **APPLICATION ET INTERPRÉTATION**

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

CHAPITRE II **ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS** **SECTION I** **DROIT D'ACCÈS**

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

SECTION II **RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS**

§ 4. — *Renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique*

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;
- 2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;
- 3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;
- 4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;
- 5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;
- 6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;
- 7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;
- 8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou
- 9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

1982, c. 30, a. 28; 1990, c. 57, a. 7; 2006, c. 22, a. 14.

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Année	Numéro	Objet
2022	2022-56	Comparutions pour la période des fêtes 2022-2023
2022	2022-55	Complément d'information — Certificats du médecin qualifié et du technicien qualifié
2022	2022-54	Certificats du médecin qualifié et du technicien qualifié
2022	2022-53	Décision de porter en appel le jugement rendu par la Cour supérieure du Québec
2022	2022-52	Répondants ministériels en matière d'allégations relatives à une infraction criminelle et mise à jour du Guide d'application
2022	2022-51	Capsule vidéo sur les mesures extrajudiciaires destinée aux policiers
2022	2022-50	Luamba c. Procureur général du Québec en matière de profilage racial et d'interceptions au hasard de véhicules
2022	2022-49	Campagne Opération Nez rouge 2022
2022	2022-48	Capsule de formation et webinaires sur l'aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime
2022	2022-47	Position du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) concernant l'interrogatoire d'un prévenu arrêté aux termes d'un mandat visé est maintenue malgré le jugement R. c. Ribeiro
2022	2022-46	Semaine de la prévention de la criminalité 2022
2022	2022-45	Journée de reconnaissance policière 2023 – Mise en candidature
2022	2022-44	Fin des demandes d'assistance au directeur d'un établissement de détention à compter du 14 octobre 2022
2022	2022-43	Formations offertes dans le cadre des projets pilotes des tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale
2022	2022-42	Devancement du déploiement des bracelets antirapprochements (BAR)
2022	2022-41	Diffusion des statistiques criminelles 2021 au Québec
2022	2022-40	Programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières 2023-2024
2022	2022-39	Mise à jour – Pratiques policières 2.2.23.1 Immunité diplomatique ou consulaire et 2.2.23.2 Ressortissants étrangers
2022	2022-38	Mise à jour du Guide en matière de filtrage de sécurité
2022	2022-37	Mise à jour de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave et de son Guide de pratique
2022	2022-36	Lancement du Guide des meilleures pratiques en matière d'interrogatoires et de contre-interrogatoires
2022	2022-35	Participation au questionnaire de mobilisation de Statistique Canada sur les origines des armes à feu liées à des actes criminels au Canada
2022	2022-34	Mesures transitoires mises en place par le Bureau du coroner en raison des moyens de pression des coroners à temps partiel
2022	2022-33	Rapport d'enquête publique concernant le décès de M. Pierre Coriolan – Recommandation concernant la formation des préposés sur les principes de désescalade
2022	2022-32	Retour des télémandats au greffe par les policiers
2022	2022-31	Demandes de certificats d'analyse d'échantillons de cannabis soumis à Santé Canada
2022	2022-30	Précisions concernant la prise de plainte en matière de violence conjugale
2022	2022-29	Application du Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes
2022	2022-28	Traitement des demandes du Service correctionnel du Canada
2022	2022-27	Bilan de la Semaine de la police 2022
2022	2022-26	Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière
2022	2022-25	Continuum de services pour soutenir les policiers en détresse psychologique
2022	2022-24	Protocole d'entente pour les vérifications d'antécédents judiciaires entre un corps de police et un organisme communautaire, de sports ou de loisirs.
2022	2022-23	Lancement du Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière
2022	2022-22	Procédure opérationnelle pour le transfert des dossiers d'infraction d'ordre sexuel des Forces armées canadiennes vers les corps de police
2022	2022-21	Stratégie nationale 2018-2020 pour prévenir les surdoses d'opioïdes et y répondre — Disponibilité de la naloxone pour les corps de police
2022	2022-20	Publication du Guide des pratiques policières sur le site Internet Quebec.ca
2022	2022-19	Implantation du bracelet antirapprochement
2022	2022-18	Loi sur les thérapies de conversion
2022	2022-17	Position du Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'interrogatoire d'un prévenu arrêté aux termes d'un mandat visé
2022	2022-16	Écussons et symboles « Thin Blue Line »
2022	2022-15	Semaine de la police 2022 - Rappel
2022	2022-14	Plaques d'immatriculation de l'Ontario
2022	2022-13	Comparutions et enquêtes sur mise en liberté durant le congé de Pâques
2022	2022-12	Programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières
2022	2022-11	Identification de répondants en profilage racial et social
2022	2022-10	Information relative au service national d'intervention en cas de surdoses (NORS)
2022	2022-09	Semaine de la police 2022
2022	2022-08	Lancement de la section Accompagnement des personnes victimes d'un crime sur le site Québec.ca
2022	2022-07	Aide-mémoire à l'intention des agents de la paix – Application de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
2022	2022-06	Engagement à contracter par un défendeur à la suite d'un mandat d'amener requis par le Bureau des infractions et amendes.
2022	2022-05	Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs
2022	2022-04	Mesure transitoire – Dossiers d'agression sexuelle de victimes/agresseurs ayant des liens avec les Forces armées canadiennes et transfert de dossiers du système de Justice militaire vers les corps de police du Québec

2022	2022-03	Questionnaire sur l'administration des activités policières – Rapport d'activités sur les dossiers disciplinaires et déontologiques, ainsi que les mandats de perquisition 2021
2022	2022-02	Appareils de mesure de vitesse (cinémomètres)
2022	2022-01	Majoration du tarif de vérification d'antécédents judiciaires versé aux corps de police par les Centres de services scolaires et les conducteurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2023	2023-50	Comparutions pour la période des fêtes 2023-2024
2023	2023-49	Blitz de sensibilisation du 15 janvier au 11 février 2024 - Intoxication d'une personne à son insu
2023	2023-48	Lancement de la Ligne directrice sur les interpellations policières,
2023	2023-47	Propositions de conditions lors de la mise en liberté d'un suspect auteur de violence conjugale
2023	2023-46	Rappel des consignes – Comparutions les fins de semaine et jours fériés
2023	2023-45	Échange d'information et de données policières au moyen d'applications publiques et utilisation des médias sociaux
2023	2023-44	Compétence des corps de police municipaux - Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver les personnes disparues
2023	2023-43	Dénonciations hors délai — Modification par le ministère de la Justice du Québec des procédés opérationnels
2023	2023-42	Journée de reconnaissance policière 2024 — Mise en candidature
2023	2023-41	Campagne Opération Nez rouge 2023
2023	2023-40	Semaine de la prévention de la criminalité 2023
2023	2023-39	Annonce de l'entrée en vigueur de la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
2023	2023-38	Violence conjugale : webinaire sur le contrôle coercitif

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2023	2023-37	Position du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) concernant la preuve électronique (articles 489.1 et 490 du Code criminel)
2023	2023-36	Aide-mémoire à l'intention des ressources spécialisées en violence conjugale concernant les suivis post-interventions auprès de personnes victimes, des suspects et des auteurs de violence conjugale
2023	2023-35	Nouvelle trajectoire de détection et de signalement pour la victime présumée d'intoxication à son insu
2023	2023-34	Diffusion des statistiques criminelles 2022 au Québec
2023	2023-33	Ligne d'information pour les personnes victimes de violence conjugale et sexuelle (Info DPCP)
2023	2023-32	Protocole du Gouvernement du Québec en lien avec l'immunité diplomatique et les ressortissants étrangers
2023	2023-31	Permission de sortir à des fins médicales avec un bracelet électronique
2023	2023-30	Approbation d'un nouvel appareil de détection d'alcool
2023	2023-29	Mise à jour des liens Teams pour les palais de justice de Québec et Chaudière-Appalaches.
2023	2023-28	Rappel — Capsule de formation sur l'aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime
2023	2023-27	Bilan semaine de la police 2023
2023	2023-26	Vente au détail de psilocybine
2023	2023-25	Transmission du Formulaire de statistiques lors d'intervention nautique de Transports Canada — un partenariat pour une meilleure compréhension des incidents nautiques

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Sous-ministériat des affaires policières
Sous-ministériat adjoint des affaires policières

Année	Numéro	Objet
2023	2023-24	Arrêté ministériel concernant la suspension de la période de validité du permis de conduire ainsi que l'échéance de paiement des sommes exigibles pour son renouvellement
2023	2023-23	Répartition des cohortes dans les collèges - programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières cohortes 2023-2024
2023	2023-22	Programme de surveillance accrue — Ajout d'un 3e profil
2023	2023-21	Semaine de la police 2023 — Rappel
2023	2023-20	Jugement de la Cour suprême — Roi contre Breault
2023	2023-19	Nouvelle directive du ministère de la Santé et des services sociaux concernant les Directions de la protection de la jeunesse — Fin des alertes-bébés à naître
2023	2023-18	Comparutions et enquêtes sur mise en liberté durant le congé de Pâques
2023	2023-17	Transfert des dossiers d'infraction d'ordre sexuel des Forces armées canadiennes vers les corps de police : Maintien du registre
2023	2023-16	Rapport d'enquête publique concernant le décès de M. Riley Fairholm
2023	2023-15	Augmentation du nombre d'admissions du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières pour 2023-2024 et critères d'admission du programme d'AEC
2023	2023-14	Semaine de la police 2023
2023	2023-13	Arrêté ministériel de la ministre des Transports et de la mobilité durable
2023	2023-12	Portail de formation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Sous-ministériat des affaires policières
Sous-ministériat adjoint des affaires policières

Année	Numéro	Objet
2023	2023-11	Arrêté ministériel de la ministre des Transports et de la mobilité durable
2023	2023-10	Arrêtés ministériels (2) de la ministre des Transports et de la mobilité durable
2023	2023-09	Arrêté ministériel concernant la suspension de la période de validité du permis de conduire ainsi que l'échéance de paiement des sommes exigibles pour son renouvellement
2023	2023-08-1	Questionnaire sur l'administration des activités policières – Rapport d'activités sur les dossiers disciplinaires et déontologiques, ainsi que les mandats de perquisition 2022
2023	2023-07	Majoration du tarif de vérification d'antécédents judiciaires versé aux corps de police par les Centres de services scolaires et les conducteurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile
2023	2023-06	Criminalité au Québec : Principales tendances 2021
2023	2023-05	Déploiement du projet pilote Alerte SILVER
2023	2023-04	Disponibilité d'un outil décisionnel concernant l'article 267 du Code criminel
2023	2023-03	Projet de loi S-4 : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)
2023	2023-02	Application par les corps de police de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité
2023	2023-01	L'article 91.1 de la Loi sur les coroners

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2024	2024-47	Comparutions pour la période des fêtes 2024-2025
2024	2024-46	Cadre de collecte de données sur la mesure de la performance V2.0 Automne 2024
2024	2024-45	Déploiement du cadre de collecte de données sur l'interception routière effectuée en vertu de l'article 636 du Code de la sécurité routière (C.s.r)
2024	2024-44	Approbation d'un nouvel appareil de détection d'alcool
2024	2024-43	Journée de reconnaissance policière 2025 - Mise en candidature
2024	2024-42	Précisions du ministère de la Justice du Québec - Article 10.6 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances
2024	2024-41	Campagne Opération Nez-rouge 2024
2024	2024-40	Bilan de la Trajectoire de détention et de signalement pour la victime présumée d'intoxication à son insu
2024	2024-39	Décision de la Cour d'appel dans l'affaire opposant M. Joseph-Christopher Luamba et le Procureur général du Québec
2024	2024-38	Semaine de la prévention de la police
2024	2024-37	Rappel concernant les bonnes pratiques en matière de manquement à une condition par une personne incarcérée
2024	2024-36	Accès au système de gestion des dossiers administratifs correctionnels des Services correctionnels du Québec
2024	2024-35	Projet de loi 66
2024	2024-34	Colloque en prévention de la criminalité - Invitation aux corps de police

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2024	2024-33	Appel de projets - Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale
2024	2024-32	Mise en œuvre de la portion relative à la collecte de données sur l'interpellation policière prévue à la Ligne directrice (nature des données, forme et modalités de la collecte)
2024	2024-31	Liste des infractions désignées permettant de requérir un mandat d'ADN (suivant l'article 487.05 du Code criminel) et une ordonnance d'ADN (suivant l'article 487.051 du Code criminel)
2024	2024-30	Directives transmises au personnel des greffes relatives à la façon de remplir le formulaire Retour de mandat (SJ-1001)
2024	2024-29	Levée de la suspension d'exécution des mandats d'arrestation et d'incarcération pour non-paiement d'amendes et de suramendes – Arrêt Boudreault
2024	2024-28	Cadre commun de collecte de la mesure de la performance
2024	2024-27	Entrée en vigeu de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux
2024	2024-26	Entrée en vigueur de l'article 1 de la Loi donna tsuite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle
2024	2024-25	Suivi du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) concernant l'arrêt Rc c. Bykovets, 2024 CSC 6, rendu par la Cour Suprême du Canada
2024	2024-24	Programme de surveillance accrue - Inscription au Centre de renseignement policiers du Québec
2024	2024-23	Bilan de la semaine de la police 2024
2024	2024-22	Bilan de la Trajectoire de détention et de signalement pour la victime présumée d'intoxication à son insu
2024	2024-21	Constitution d'une liste de répondants en matière de violence conjugale
2024	2024-20	Déménagement de la Cour municipale de la Ville de Québec

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2024	2024-19	Visite du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire
2024	2024-18	Application du Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes
2024	2024-17	Création du code d'activcité policière R114 - Incident entre partenaires intimes
2024	2024-16	Appareils de mesure de vitesse (cinémomètres)
2024	2024-15	Semaine de la police 2024 - Rappel
2024	2024-14	Modification à la Loi de la police - Indépendance et non-ingérence dans la conduite des enquêtes et des interventions policières
2024	2024-13	Maintien du registre du transfert des dossiers d'infractions d'ordre sexuel des Forces armées canadiennes vers les coprs de police
2024	2024-12	Comparutions et enquêtes sur mise en liberté duranr le congé de Pâques
2024	2024-11	Rappel sur les mesures extrajudiciaires pour les jeunes de moins de 18 ans
2024	2024-10	Engagement à contracter par un défendeur à la suite d'un mandat d'amener requis par le Bureau des infractions et amendes
2024	2024-09	Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en éthylomètre
2024	2024-08	Semaine de la police 2024
2024	2024-07	Programme d'attestation d'études collégiales en Techniques policières pour 2024-2025

Suivi des mémos adressés aux corps de police

Année	Numéro	Objet
2024	2024-06	Report de la formation sur l'utilisation du photomètre
2024	2024-05	Questionnaire sur l'administration des activités policières - Rapport d'activités
2024	2024-04	Mise en œuvre de la portion relative à la collecte de données sur l'interpellation policière prévue à la Ligne directrice (nature des données, forme et modalités de la collecte)
2024	2024-03	Majoration du tarif de vérification des antécédents judiciaires versé aux corps de police par les Centres de services scolaires et les conducteurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile
2024	2024-02	Conclusion de l'évaluation de la technique de contrôle par l'encolure (TCE)
2024	2024-01	Violence conjugale : Webinaire asynchrone et napperon sur le contrôle coercitif

Année	Numéro	Objet
2025	2025-32	Bilan de la trajectoire de détection et de signalement pour la victime présumée d'intoxication à son insu
2025	2025-31	Encadrement des conducteurs interceptés avec la capacité affaiblie et résultats des tests sanguins
2025	2025-30	Bilan de la semaine de la police 2025
2025	2025-29	Entrée en vigueur de la Loi visant à contrer le partage d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence
2025	2025-28	Consultation sur les conditions permettant de déroger à la limite de vitesse de 30 km/h dans les zones scolaires
2025	2025-27	Nouveautés concernant les plans d'organisation policière
2025	2025-26	Nouvelle solution informatique pour la transmission des documents concernant la visioconférence la fin de semaine et les jours fériés
2025	2025-25	Nouvelle disposition 810.03 - engagement en cas de violence familiale
2025	2025-24	Procédure pour la certification des armes à impulsions électriques par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
2025	2025-23	Décision sur la requête pour suspendre l'exécution de l'arrêt de la Cour d'appel - Affaire Luamba
2025	2025-22	Semaine de la police 2025 - Rappel
2025	2025-21	Fin de la mise à jour du registre des transferts des dossiers d'infraction d'ordre sexuel concernant un membre des Forces armées canadienne vers les corps de police
2025	2025-20	Webinaire - Nouvelle pratique policière sur l'évaluation du risque d'une intervention planifiée
2025	2025-19	Exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance 2025
2025	2025-18	Nouvelle procédure relative aux retraits de plainte en matière de violence conjugale
2025	2025-17	Communiqué sur l'obligation de divulguer la carte de qualification et le registre d'actions du technicien qualifié en éthylomètre sous le régime de la nouvelle politique encadrant leur désignation
2025	2025-16	Modification du formulaire SJ-429 - Mandat ou télémandat de perquisition et nouveau formulaire SJ-1309 - Mandat ou télémandat de perquisition applicable en vertu de la Loi sur l'administration fiscale
2025	2025-15	Semaine de la police 2025
2025	2025-14	Stratégie de sensibilisation et de prévention du suicide s'adressant au personnel de la sécurité publique
2025	2025-13	Position juridique intérimaire quant à la nécessité d'obtenir une autorisation judiciaire préalablement à l'obtention et à la fouille du "Rapport du consommateur" d'Equifax
2025	2025-12	Modification du code MIP au CRPQ - Déjudiciarisation des infractions de possessions simple de drogue
2025	2025-11	Communications entre le personnel policier et carcéral en vue de l'admission d'une personne contrevenante dans un établissement de détention
2025	2025-10	Cyberintimidation et hostilité en ligne : bonnes pratiques et formation
2025	2025-09	Vérification des antécédents judiciaires : nouvelles exigences dans le cadre des demandes d'ouverture de tutelle, de remplacement de tuteur ou de représentation temporaire.
2025	2025-08	Rappel des procédures du Directeur des poursuites criminelles et pénales et mémo du ministère de la Justice du Québec concernant les saisies administratives
2025	2025-07	Modalité du programme d'attestation d'études collégiales en Techniques policières - 2025-2026
2025	2025-06	Majoration du tarif de vérification d'antécédents judiciaires versé aux corps de police par les Centres de services scolaires et les conducteurs visés par le transport
2025	2025-05	Entrée en vigueur de la Ligne directrice sur la qualification des policiers en matière d'armes à feu et d'agents chimiques
2025	2025-04	Nouvelle pratique policière : 2.1.8 Évaluation du risque d'une intervention policière

2025	2025-03	<i>Questionnaires sur l'administration des activités policières</i> - Rapports sur les dossiers disciplinaires (manquements) et déontologiques, les mandats de perquisition ainsi que sur l'interpellation policière - 2024
2025	2025-02	Interrogatoire d'un prévenu arrêté aux termes d'un mandat visé (jugement R. c. Ribeiro)
2025	2025-01	Règlement encadrant l'établissement des zones scolaires et la définition de la période scolaire